

DECLARATION PREALABLE CAPD du 29 juin 2017

Les opérations du second mouvement de juin prennent fin. Si pour la plus grande majorité des collègues le résultat est au plus près de leurs vœux, il n'en reste pas moins deux nominations d'office. C'est moins que l'année dernière mais c'est encore trop ! La formation proposée cette année aux néo-titulaires semble porter ses fruits et est appréciée par les collègues concernés. Le SE-Unsa souhaite qu'elle soit reconduite et également que soit pris en compte sa demande : un appel à candidature pour les postes libérés en ASH ; les collègues intéressés pourraient conserver leur poste initial comme pour les missionnés. Ceci pourrait permettre qu'aucun collègue ne subisse ce genre d'affectation.

Comme à son habitude le personnel de la DIPER a montré son efficacité dans les opérations du mouvement et nous ne pouvons que regretter que les dossiers « retraite » aient été transférés au Rectorat ; les collègues n'ont pas eu le même accueil et surtout pas les réponses à leurs questions...

Nous en venons à la gestion des personnes au sein de l'Education Nationale.

La gestion des personnels, vaste chantier auquel nous sommes très attachés. Nous sommes bien sûr satisfaits que tous les EXEAT soient accordés. Avoir l'EXEAT ne veut pas dire que l'INEAT va être prononcé et le SE-Unsa dénonce le fait que beaucoup de collègues, dans des situations compliquées voire dramatiques ne pourront pas rejoindre le département de leur choix, notamment le nôtre.

Au niveau du mouvement, les postes à profil sont toujours aussi nombreux et les incompatibilités avec le temps partiel aussi. Par ailleurs, les CP à 12 ont pour conséquence un alourdissement des charges administratives des équipes de REP/REP+. Les médias mettent en avant cette mesure mais oublient de noter la suppression, dans les faits, des « plus de maîtres que de classe » sans parler du nombre d'élèves dans les autres niveaux.

Et les rythmes dans tout ça ? Avec un décret publié fin juin et des décisions prises début juillet, cela ne va pas être simple de préparer la rentrée pour certaines écoles.

Au SE-Unsa nous sommes proches des collègues que nous rencontrons régulièrement, et nous constatons, une fatigue accrue liée à l'exercice de leur profession et ce dans tous les milieux scolaires.

L'année dernière, nous étions intervenus pour dénoncer la non-transmission des dossiers médicaux du Rhône vers la Loire, or il semble que cette année encore, le docteur Dumont n'a pas eu connaissance de tous les dossiers en provenance du Rhône. Nous savons et nous le dénonçons souvent, qu'il n'y a pas assez de médecins des personnels dans notre académie mais cette mauvaise gestion des dossiers médicaux est préjudiciable aux demandes des collègues et nous en sommes toujours au même point que l'année dernière. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le SE-Unsa vous demande, comme l'année dernière, d'intervenir pour que cesse cette aberration.

Si la recherche de l'intérêt de l'élève est évidemment une quête indispensable et un objectif à poursuivre, la gestion des personnels doit également être une priorité. Il ne faut pas oublier que le bien-être de nos élèves ne peut se construire sans celui de tous les collègues. L'effet d'annonce ministériel dont les médias se font échos ne doit pas se substituer à une réflexion approfondie au sein d'un groupe paritaire.

Il est clair que la reconnaissance financière ne changera pas forcément beaucoup les conditions de travail, mais les collègues l'attendent et la grille indiciaire du PPCR entre en application en septembre 2017. Nous

comptons sur vos services pour que les collègues soient informés des modalités précises de promotion. A ce propos, qu'en est-il pour les 4 rendez-vous de carrière prévus dans le cadre du PPCR et pour lesquels les collègues doivent être prévenus en juin de l'année précédente ? Le SE-Unsa se satisfait de la création du PPCR et restera vigilant sur les modalités de sa mise en place.

Les élus en CAPD du SE-Unsa 42